

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 12 mars 2019

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4043-2018 TÉQ – Demande relative au Plan directeur en transition,  
innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 /  
PLANIFICATION DE L'AUDIENCE DU ROÉÉ SUR L'ASPECT 2 ET DES ARGUMENTATIONS  
SUR LES ASPECTS 1 ET 2  
N.D. : 1001-015 / 1001-015-2**

---

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la lettre de la Régie en date du 6 mars 2019 ([A-0109](#)) par laquelle elle demande à chaque participant de lui transmettre la planification de l'audience qui se tiendra relativement à l'aspect 2 du dossier mentionné en rubrique du 21 mars au 3 avril 2019 ainsi que les argumentations relatives aux deux aspects qui se tiendront les 4 et 5 avril prochains, le Regroupement des organismes environnementaux en Énergie (ROÉÉ) soumet les informations suivantes :

- **Les panels et les témoins, ainsi que les qualifications de ceux-ci :**
  - Considérant qu'il n'y aura pas d'audience de vive voix sur l'aspect 1 du dossier ([A-0110](#)), le ROÉÉ ne présentera qu'un seul panel, portant sur l'aspect 2 du dossier. Les témoins seront M. Bertrand Schepper et M. Jean-Pierre Finet, analystes externes et témoins ordinaires.
- **Les sujets couverts:**
  - Ce panel présentera les points saillants de la preuve du ROÉÉ quant à l'aspect 2 du dossier et partagera avec la Régie l'analyse des témoins de la preuve présentée par les autres participants.

- **Le temps prévu pour contre-interroger chacun des participants, le cas échéant :**
  - Les indications à ce chapitre sont sujettes à modification en fonction de la planification d'audience de TEQ et des distributeurs mis en cause, non encore produites;
  - Le ROEÉ demande à la Régie de lui réserver le temps de contre-interrogatoire ci-dessous indiqué :
    - TEQ – environ 30 minutes
    - Hydro-Québec – environ 45 minutes
    - Énergir – environ 45 minutes
    - Gazifère et les autres participants – le ROEÉ ne prévoit pas les contre-interroger, mais demande à la Régie de lui réserver cette possibilité en fonction de la preuve qui sera présentée à l'audience.
- **Le temps prévu pour l'argumentation :**
  - Considérant l'importance du dossier, son étroit lien avec l'intérêt du ROEÉ, l'envergure de la preuve et le nouveau cadre statutaire que la Régie est appelée à appliquer, le ROEÉ demande à la Régie de prévoir pour l'argumentation :
    - aspect 1 – environ 60 minutes;
    - aspect 2 – environ 60 minutes.
- **Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience :**
  - L'analyste Jean-Pierre Finet ne pourra pas être présent le 21 mars prochain, jour de l'ouverture de l'audience;
  - Pour une plus grande facilité de consultation, le ROEÉ déposera avant l'ouverture de l'audience, certain des documents incorporés dans sa preuve avec des hyperliens, mais non encore produits en version papier;
  - Afin d'accélérer l'administration de la preuve et considérant l'absence d'audience sur l'aspect 1, le ROEÉ déposera des déclarations sous serment de M. Schepper et de M. Finet portant sur l'adoption de la preuve;

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)

Me Stefan Chripounoff, Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
Me Adina Georgescu, Gazifère  
Bertrand Schepper, analyste  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ